



Droit CAF suite déménagement

Par **Fanny Benois**, le **09/12/2018** à **07:41**

Bonjour, voilà pour faire court je viens de changer de département (de Gironde je suis retournée vivre dans les côtes d'Armor), changement déclaré à la CAF, celle-ci vient de me radier. Alors pour l'instant je vis chez mes parents (problème de santé oblige), mais j'ai tout de même besoin d'argent pour payer la cantine, garderie et assistante maternelle de mes deux enfants qui vivent avec moi. Quand est-ce que la CAF va me verser mes droits? (A savoir je viens de me séparer du papa, donc logiquement je devrais avoir un droit RSA que je n'avais pas avant).. Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **09/12/2018** à **08:43**

Bonjour
Sur ce forum juridique, nous ne pouvons répondre sur les délais.

Avez-vous pensé à utiliser le simulateur de la CAF ?

Par **youris**, le **09/12/2018** à **10:13**

bonjour,
je suppose que le père de vos enfants verse une pension alimentaire pour vos enfants.
avez-vous saisi le JAF pour la pension alimentaire et le droit de garde de vos enfants ?
quand on déménage, il y a toujours un certain délai pour la transmission des dossiers.
vous pouvez vous rendre dans les bureaux de la CAF pour expliquer votre situation.
salutations